

## Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 13 Mars 2019 à 20 heures à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Point assainissement : transfert de compétence et SPANC,
- 2 Ecole : modification service transport scolaire, proposition service civique, point devis toiture et projet accessibilité sanitaires,
- 3 Lotissement, panneau et réflexion aire de jeux,
- 4 Travaux de voirie,
- 5 Travaux église, demande de subvention,
- 6 Budget : lotissement passeport accession,
- 7 Point commerce suite rendez-vous avec la CCI,
- 8 Convention service mutualisé prévention et sécurité avec la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,
- 9 Organisation cérémonie du 6 avril,
- 10 Questions diverses.

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2019

Présents : BOUCHER Cécile – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLE Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HECQUET Valérie – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim - PAILLA Dominique – OLIVIER Jean-Michel.

Excusés : VALOTEAU Eric – ROULLEAU Franck.

Mme BOUGUÉ Céline est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 12 - Votants : 12

---

### **POINT ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPETENCE ET SPANC**

Cédric GACHIGNARD présente le rapport 2018 du SPANC. Contacter les propriétaires des installations non conformes pour les informer des aides de la communauté de communes.

Concernant le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée, chaque commune devra prendre position avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### **ECOLE**

#### **- TRANSPORT SCOLAIRE :**

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la prise de la compétence transports par la Région des Pays de Loire, le service transport scolaire du RPI sera payant à compter de la rentrée 2019/2020. Chaque élève empruntant le transport sera redevable de la somme de 55 € pour l'année scolaire. Cette évolution a été évoquée au dernier conseil d'école.

Séance du 13/03/2019

**- PROPOSITION DE SERVICE CIVIQUE :**

La directrice de l'école publique a sollicité auprès de Mme le Maire la création à la rentrée prochaine d'un service civique, pour obtenir une aide à la direction : classement et un soutien dans les classes : travail en sous-groupes ...

**- TRAVAUX TOITURE ET ACCESSIBILITE**

Pour la toiture, attendre les derniers devis.

**04/2019 - INSTALLATION PONT WIFI**

Mme le Maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise ADSR 85 pour l'installation d'un pont wifi entre la mairie, l'école publique et les bâtiments de la clé des chants.

Ce pont wifi permettra de supprimer l'abonnement internet de l'école.

Le devis s'élève à 1926 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'installation de ce pont wifi par l'entreprise ADSR 85 au prix de 1926 € TTC et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature du bon de commande.

**LOTISSEMENT**

Mme le Maire a sollicité le devis pour la création d'un nouveau panneau pour l'entrée du lotissement (l'ancien devant être enlevé, étant trop encombrant), elle en présente l'esquisse au conseil. Le conseil souhaite un panneau plus petit, faire une nouvelle demande de devis.

Mme le Maire propose la création d'une aire de jeux dans le lotissement. Le conseil n'en voit pas l'utilité.

**TRAVAUX EGLISE**

Mme le Maire présente les devis de restauration de la chapelle, de déplacement des fonds baptismaux et d'installation de mains courantes à l'entrée de l'église. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40 % par le conseil départemental.

Le Conseil municipal pense qu'une seule main courante sera nécessaire et que le déplacement des fonds baptismaux ne fait pas l'unanimité auprès des utilisateurs.

La décision sera prise ultérieurement.

**POINT COMMERCE**

Mme le Maire informe de la réunion qui s'est tenue en mairie le 27 février avec les agents de la chambre de commerce pour faire le point sur l'avenir du commerce. Un rendez-vous doit être pris avec Valérie et Bruno Hecquet.

**05/2019 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – SERVICE MUTUALISE PREVENTION-SECURITE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

Mme le Maire informe que le service mutualisé Prévention-Sécurité assure, sur tout le territoire de la communauté de communes pays de Fontenay-Vendée, les missions suivantes :

La prévention des risques (document unique, formations, réseau des assistants de prévention... ),

La sécurité incendie-bâtiments (contrats de maintenance, vérifications réglementaires, entretien ...)

Ainsi que la sécurité civile (uniquement pour la commune de Fontenay-le-Comte).

La prise en charge financière du service Prévention-Sécurité s'effectue sur la base des charges de fonctionnement décrites en annexe 2.

La clé de répartition pour le remboursement des frais porté par l'EPCI est la suivante : 45 % pour la ville de Fontenay-le-Comte, 35 % par l'EPCI et 20 % pour les communes membres.

Cette convention sera conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne son accord pour la signature de la convention de prestation de service pour la période 2018-2020 pour le service mutualisé prévention sécurité,

Donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de cette convention et pour l'engagement des dépenses correspondantes.

#### **CEREMONIE DU 6 AVRIL**

Inscription des conseillers disponibles pour l'organisation : parking, circulation, vin d'honneur....